



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0557

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charly

objet : Équipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage au profit de la Métropole de Lyon, d'une canalisation publique d'eau potable, sous un terrain privé, situé chemin des Pépinières et appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement (ASL) Les Pépinières - Approbation d'une convention

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinez, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Eder, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieu, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0557**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Charly

objet : **Équipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage au profit de la Métropole de Lyon, d'une canalisation publique d'eau potable, sous un terrain privé, situé chemin des Pépinières et appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement (ASL) Les Pépinières - Approbation d'une convention**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En vue de la régularisation relative au passage d'une canalisation publique souterraine d'eau potable sous un terrain privé cadastré AY 136 (fonds servant) situé chemin des Pépinières à Charly, il doit être institué une servitude de passage depuis la route de Saint Abdon (fonds dominant) au profit de la Métropole.

Aux termes de la convention, l'ASL du lotissement Les Pépinières consent l'institution, à titre gratuit, au profit de la Métropole, d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'alimentation en eau potable de diamètre de 64 mm de diamètre, sur une longueur de 123 m environ et sur une profondeur minimum de 0,60 m.

Les frais d'acte, estimés à 900 €, sont à la charge de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) l'institution, à titre gratuit, au profit de la Métropole, d'une servitude de passage depuis la route de Saint Abdon, d'une canalisation publique d'alimentation en eau potable sur un terrain privé cadastré AY 136, situé chemin des Pépinières à Charly et appartenant à l'ASL du lotissement Les Pépinières dans le cadre d'une régularisation,

b) la convention à intervenir entre la Métropole d'une part, et l'ASL du lotissement Les Pépinières d'autre part, concernant l'institution de cette servitude.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette servitude.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable individualisée le 14 novembre 2020, pour un montant de 430 000 € en dépenses sur l'opération n° 1P20O2968.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2111 - fonction 020, pour un montant de 900 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.